

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTYER - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. ALLAERT - M. HELIE - M. AYACHE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Divers travaux de rénovation et d'aménagement dans les bâtiments de la Ville - Années 2009 et 2010 - Signature de l'accord-cadre

Monsieur Dupire, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville réalise divers travaux de rénovation et d'aménagement dans ses bâtiments.

La plupart de ces travaux font l'objet d'une inscription budgétaire spécifique ; cependant, certains d'entre eux peuvent être réalisés dans le cadre de crédits généraux.

Pour l'année 2008, un accord-cadre a été signé pour le permettre. Ce dispositif a permis de conclure des marchés dits "subséquents" dans des délais très courts et d'assurer l'efficacité de la commande publique à travers une meilleure réactivité des titulaires.

C'est pourquoi il est proposé de le reconduire pour les années 2009 et 2010.

Les prestations à effectuer impliquent l'intervention de différents corps d'états tels que :

- VRD-maçonnerie
- maçonnerie
- courant fort / courant faible
- chauffage-ventilation
- plomberie-sanitaire
- menuiserie-bois
- menuiseries métalliques
- menuiseries PVC
- protections solaires
- serrurerie
- clôtures-portails
- revêtements de sols-faïences
- sols souples
- cloisons sèches-peinture

- peinture
- étanchéité
- bardage - isolation par l'extérieur
- charpente-couverture
- faux-plafonds
- vitrerie
- nettoyage de locaux, enlèvement et traitement des encombrants.

Le montant prévisionnel des travaux susceptibles d'être confiés aux entreprises sélectionnées s'élèverait à 2 000 000 € TTC pour la durée totale de l'accord-cadre.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à signer l'accord-cadre proposé, relatif à la réalisation de divers travaux de rénovation et d'aménagement dans les bâtiments de la Ville, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 OCT. 2008

